

## Gestion de l'office

### INFORMATIONS

#### CODE PRODUIT :

GDL058A

#### PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant pratiquer la taxe des actes ou pré-taxer.

#### NIVEAU :

Pratique courante

#### DURÉE :

2,0 jour ( 14,0 heures)

#### PRÉREQUIS :

- Maîtrise du tarif et des fondamentaux de la taxe.

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant  
Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Comment taxer les actes courants ?

### COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser l'acte en fonction de sa nature, des obligations légales et réglementaires, et repérer les conventions taxables,
- Apprécier les formalités préalables et postérieures à l'acte,
- Appliquer le tarif en conséquence,
- Apprécier et déterminer la fiscalité des actes.

### CONTENU :

Taxer efficacement les actes de tous les jours :

#### 1 – RAPPEL DES NOUVELLES DISPOSITIONS SELON LE DÉCRET N° 2016-230 DU 26 FÉVRIER 2016

- L'écrêtement
- Les remises
- Le minimum

#### 2- CAS PRATIQUES LIÉS À L'IMMOBILIER

- Vente d'un appartement en copropriété, d'une maison avec prêt, vente avec remise, vente écrêtée avec modification EDD
- RC-EDD
- VEFA
- Vente de locaux mixtes
- Échanges pur et simple et avec soulte

#### 3- CAS PRATIQUES LIÉS AU CRÉDIT

- Prêt immobilier avec ou sans caution, prêt professionnel hypothécaire et/ou avec nantissement
- Affectation hypothécaire par acte séparé, sans acte principal
- Translation d'hypothèque
- Quittance pure et simple
- Mainlevée hypothécaire, partielle, de nantissement, avec minimum

#### 4 - CAS PRATIQUES LIÉS AU RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION

- Délivrance de legs mobilier, avec minimum
- Attestation immobilière 1er décès, 2ème décès
- Déclaration de succession
- Partage de succession
- Licitation
- Donation
- Contrat de mariage avec apport immobilier
- Partage de communauté

#### NOMBRE MINIMUM ET MAXIMAL DE BÉNÉFICIAIRES :

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12.

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30.